



Travaux sur meyrin, pas de déviation indiquer

Par **trakeur**, le **05/04/2011** à **11:26**

Bonjour,

je me rend à meyrin depuis hier seulement, et je précise pour la première fois, (mon fils effectue un stage de 10 semaines au cern), la traversée de meyrin est difficile pour cause de travaux et sans déviation indiquée.

Après avoir déposé mon gamin, je reprend la direction inverse, mais arrive un moment où la route est barrée, juste après un feu avec 2 directions au choix, gauche ou droite mais rien d'indiqué, je ne connais pas cette ville, je prend à droite, et là dans mon rétro je constate que si je fais demi-tour, la même route n'est pas barrée en arrivant de ce côté, ni une ni deux je fais demi-tour et je prend la rue, je me dis que je ne comprends pas le but de mettre d'un côté interdiction et pas de l'autre mais bon ...

Arriver à la sortie des travaux, 2 policiers municipaux m'informent que je me prend une amende de 100frs, pour non respect de panneau d'interdiction, je leur demande de venir constater avec moi que par où je suis passé il n'y a rien d'indiqué, mais ils restent obstinés et me verbalisent. Je ne suis pas du genre à ne pas vouloir payer lorsque je suis en tort, mais là je trouve que c'est plutôt gonfler.

Puis-je contester cette amende en y joignant des photos pour preuves ?

merci de bien vouloir me donner votre avis, cordialement, Patrick.